



Envoyé en préfecture le 24/02/2026

Reçu en préfecture le 24/02/2026

Publié le



ID : 034-253401822-20260220-20260212-DE

BUDGET PRIMITIF

Exercice 2026



Syndicat Mixte Entre Pic et Etang

825 route de Valergues – 34 400 Lunel-Viel

Courriel : contact@picetang.fr - Tél. 04 67 59 72 30

SOMMAIRE

1	Equilibre du BP 2026	3
2	Section de fonctionnement	3
2.1	Dépenses de fonctionnement	3
2.1.1	Chapitre 011 : Charges à caractère général	4
2.1.2	Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés	6
2.1.3	Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	6
2.1.4	Chapitre 66 – Charges financières	6
2.1.5	Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	7
2.1.6	Chapitre 42 – Opération d'ordre de transfert	7
2.2	Recettes de fonctionnement	7
2.2.1	Chapitre 70 – Produits des services du domaine et ventes diverses	7
2.2.2	Chapitre 74 – Dotations et participations	7
2.2.3	Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	8
3	Section d'investissement	9
3.1	Dépenses d'investissement	9
3.1.1	Chapitre 20 (hors 204) - Immobilisations incorporelles	9
3.1.2	Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées	9
3.1.3	Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	9
3.1.4	Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	10
3.1.5	Chapitre 23 - Immobilisations en cours	10
3.2	Recettes d'investissement	10
3.2.1	Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	10
3.2.2	Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	11
3.2.3	Chapitre 40 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	11

1 EQUILIBRE DU BP 2026

Le budget primitif 2026 proposé s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	35 683 607.69 €	35 683 607.69 €
Investissement	4 320 563.24 €	4 320 563.24 €
Total budget 2026	40 004 170.93 €	40 004 170.93 €

Il est proposé à l'assemblée délibérante de voter le présent budget par nature :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

2 SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit :

Ch	Libellé	Pour mémoire budget n-1	RAR n-1	Propositions nouvelles	Total (RAR + vote)
011	Charges à caractère général	33 348 992.56 €	-	33 069 068.51 €	33 069 068.51 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	954 600.00 €	-	790 000.00 €	790 000.00 €
014	Atténuations de produits	-	-	-	-
65	Autres charges de gestion courante	92 000.00 €	-	305 000.00 €	305 000.00 €
6586	Frais de fonctionnement des gpes d'élus	0.00 €	-	-	-
Total dépenses de gestion courante		34 395 592.56 €		34 164 068.51 €	34 164 068.51 €
66	Charges financières	172 000.00 €	-	118 000.00 €	118 000.00 €
67	Charges exceptionnelles		-	15 000.00 €	15 000.00 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires	-		-	-
022	Dépenses imprévues	-		-	-
Total des dépenses financières		172 000.00 €		133 000.00 €	133 000.00 €
Total dépenses réelles de fonctionnement		34 567 592.56 €		34 297 068.51 €	34 297 068.51 €
023	Virement à la section d'investissement	1 009 738.60 €		761 624.66 €	761 624.66 €
042	Op. ordre de transfert entre sections	493 664.64 €		624 914.52 €	624 914.52 €
043	Op. ordre intérieur de la section	-		-	-
Total dépenses d'ordre de fonctionnement		1 503 403.24 €		1 386 539.18 €	1 386 539.18 €
Total		36 070 995.80 €		35 683 607.69 €	35 683 607.69 €
					+
D002 Résultat reporté ou anticipé					0.00 €
Total dépenses de fonctionnement					35 683 607.69 €

2.1.1 Chapitre 011 : Charges à caractère général

Les charges à caractère général s'élèvent à un montant de 29 123 788.19 €, réparties comme suit :

	Pour mémoire BP 2025	Propositions nouvelles
Total Ch. 011 – Charges à caractère général	33 348 992 €	33 069 068 €
60611 - Eau / assainissement	700 €	2 000 €
60612 - Energie /électricité	4 000 €	3 500 €
60622 - Carburant	4500 €	4 000 €
60623 - Alimentation	700 €	1 000 €
60631 - Pdt entretien	100 €	1 200 €
60632 - Fourniture de petit équipement	26 000 €	3 000 €
60636 - Habillement et vêtements de travail	500 €	2 000 €
6064 - Fournitures Administratives	500 €	1 000 €
611 - Contrats prest sces	25 864 332 €	25 354 783 €
61228 - Autres	5000 €	3 000 €
6132 - Locations immobilières	33 500 €	30 000 €
61351 - Locations matériel roulant	52 000 €	75 000 €
61521 - Terrains	- €	3 000 €
615228 - Entretien et réparation Autres bâtiments	- €	2 000 €
61551 - Entretien du matériel roulant	5000 €	3 000 €
6156 - Maintenance	7560 €	20 000 €
6161 - Ass multirisques	1600 €	1 600 €
6162 - Ass dommages et construction	- €	15 000 €
6168 - Autres primes assurances	11 300 €	12 000 €
617 - Etudes et recherches	345 000 €	288 000 €
6182 - Documentation générale	1800 €	300 €
6184 - Versement à des organismes de formation	13 000 €	4 000 €
6188 - Autres frais divers	- €	56 396 €
62268 - Autres honoraires, conseils	98 000 €	31 000 €
6227 - Frais d'actes et de contentieux	10 000 €	25 000 €
6228 - Divers	- €	13 132 €
6231 - Annonces et insertions	6000 €	6 000 €
6232 - Cérémonies et évènements	7200 €	20 000 €
6233 – Foires, exposition	2000 €	2 000 €
6234 – Réception	6200 €	10 000 €
6236 - Catalogues et imprimés	193 350 €	62 000 €
6238 - Divers	- €	27 000 €
6251 - Voyages, déplacements et missions	6200 €	7 500 €
6261 - Frais d'affranchissement	300 €	300 €
6262 - Frais de télécommunication	11 000 €	11 000 €
6281 Concours divers (cotisations)	7100 €	11 000 €
6283 - Frais de nettoyage des locaux	2300 €	2 300 €
62878 - Remboursement à d'autres organismes	5 070 000 €	5 286 500 €
6288 - Autres services extérieurs	7500 €	10 000 €
63512 - Impôts locaux	342 750 €	600 000 €
63513 – Impôts direct	1 200 000 €	- €
6358 – Autres droits		1 058 556 €

Focus sur l'article 611 – contrats de prestation de services

Les charges de contrats de prestations de services comprennent toutes les charges afférentes au traitement des déchets des groupements membres. La répartition de leur coût est évaluée comme suit :

Art. 611 – Contrats prestation de services	Pour mémoire BP	Propositions
--	-----------------	--------------

	2025	nouvelles
01. TRI	2 710 000 €	3 800 000 €
02. INCINERATION OCTAV	19 176 332 €	17 861 783 €
03. BOIS	850 000 €	800 000 €
04. GRAVATS	319 000 €	240 000 €
05. DECHETS ULTIMES	450 000 €	430 000 €
06. DMS	160 000 €	200 000 €
07. FILMS AGRICOLES USAGES	2 000 €	4000 €
08. VEGETAUX	1 800 000 €	1 460 000 €
15. REPRISE MATIERES	2 000 €	3000 €
19. PLATRE	214 000 €	240 000 €
21. BIODÉCHETS	42 000 €	6000 €
DISTRIBUTION MAGAZINE	120 000 €	90 000 €
PLATEFORME VAISSELLE	19 000 €	20 000 €
Traitement et	0 €	200 000 €
TOTAL Art. 611	25 864 332 €	25 354 783 €

Focus sur l'article 617 – Etudes et recherches

Les frais d'études et recherches s'élèveraient à un montant de 288 000 €, (345 000 € en 2025) et correspondent à la réalisation des prestations suivantes :

- Caractérisation des refus de tri des emballages	42 000 €
- Etudes socio emballages	91 000 €
- Caractérisation des déchets de balayages	45 000 €
- Caractérisation des ordures ménagères	40 000 €
- Suivi contrat DSP	40 000 €
- Dossiers ICPE plateformes compostage Villevieille et Espiguette	20 000 €
- Dossier agrément sanitaire TRIADOU	10 000 €

Focus sur l'article 6228 - Divers

Les autres honoraires, conseils s'élèveraient à 13 132.00 € et correspondent notamment en partie au suivi environnemental de l'UVE de Lunel-Viel.

Focus sur l'article 62878 – Remboursement à d'autres organismes

Les remboursements à d'autres organismes s'élèveraient à un montant de 5 286 500 € (5 070 000 en 2025, €, 4 974 425 € en 2024) et correspondent aux versements aux groupements des soutiens des éco-organismes et produits de la vente des matériaux recyclables.

Ces remboursements se répartiraient comme suit :

Art. 62878 – Remb. à d'autres organismes	Pour mémoire BP 2025	Propositions nouvelles
10. CITEO	3 400 000 €	3 800 000 €
11. CITEO PAPIER	200 000 €	200 000 €
12. ECODDS	21 000 €	21 500 €
13. ECOMAISON	210 000 €	250 000 €
14. D3E	230 000 €	180 000 €
15. REPRISE MATIERES	817 000 €	609 000 €
16. FERRAILLE	190 000 €	226 000 €
TOTAL Art. 62878	5 070 000 €	5 286 500 €

Focus sur l'article 63512 – Impôts locaux

Les charges d'impôts locaux s'élèveraient à un montant de 600 000 € et correspondent au paiement de la taxe foncière de l'UVE réglée par le Syndicat en vertu de la nouvelle Convention de Délégation de Service Public. Suite à un problème de destinataire de l'administration fiscale, les taxes foncières de 2024 et 2025 seront réglées sur l'exercice 2026, en plus de celle prévue pour cette année-là. Cela explique le montant prévu au BP, bien plus important que sur une année classique.

Les services fiscaux ont été mis au courant de cette anomalie il y a plus d'un an et nous ont indiqué que le règlement du problème était en cours.

2.1.2 Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés

Les charges de personnel s'élèveraient à un montant de 790 000 € (954 600.00 en 2025, 726 840.00 € en 2024 et 354 980,11 € voté en 2023). Ces dépenses intègrent les rémunérations des agents du Syndicat :

- Directrice mutualisée ;
- Responsable communication et mobilisation citoyenne ;
- Directeur administratif et financier ;
- Gestionnaire administrative et comptable ;
- Directrice technique ;
- Ingénieur prospective et prévention ;
- 10 animateurs biodéchets.

2.1.3 Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante s'élèveraient à 305 000 (92 000.00 € voté en 2025). Ce chapitre intègre notamment les indemnités du Président et des Vice-Présidents, et le coût d'hébergement des logiciels du syndicat depuis 2023 imputé au chapitre 65.

Cette augmentation s'explique par le fait que intérêts de retard relatifs à la régularisation de TVA sur 2023 et 2024 sont imputé sur ce chapitre (160 000 €) et qu'il a été provisionné un montant de 80 000 € pour de futurs appels à projet.

2.1.4 Chapitre 66 – Charges financières

Les charges financières s'élèveraient à un montant de 118 000 € en 2026 (172 000 € en 2025, 183 428 € en 2024 et 218 000 € votés en 2023). Ces charges correspondent au remboursement des intérêts d'emprunt et au rattachement des intérêts courus non échus (ICNE).

2.1.5 Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement

Le virement à la section d'investissement s'élèverait à un montant de 761 624.66 € (1 009 738.60 € en 2025, 670 475.96 € en 2024 et 2 295 798,14 € en 2023).

Il permet de couvrir le besoin en financement pour le remboursement du capital de l'emprunt pour les travaux de l'UVE de Lunel-Viel et d'inscrire les crédits nécessaires aux opérations d'investissement prévues par le syndicat.

2.1.6 Chapitre 42 – Opération d'ordre de transfert

Rappel : le chapitre 42 : Opérations d'ordre de transfert entre sections ne fait pas l'objet d'un vote et ne donne pas lieu à des décaissements.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections s'élèvent à 624 914.52€ (493 664.64 € en 2025, 483 053.44 en 2024 € et 317 000 € en 2023).

Ces opérations correspondent aux dotations aux amortissements des immobilisations corporelles, dont 431 239.18 € au titre de l'amortissement des travaux réalisés sur l'incinérateur (DNOx lignes 1 et 2).

2.2 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement se répartissent comme suit :

Ch	Libellé	Pour mémoire budget n-1	RAR n-1	Propositions nouvelles	Total (RAR + vote)
013	Atténuations de charges	-	-	5500.00 €	5500.00 €
70	Prod des sces du domaine et ventes diverses	58 334.00 €	-	61 000.00 €	61 000.00 €
73	Impôts et taxes	0.00 €	-	2100.00 €	2100.00 €
74	Dotations et participations	16 871 238.40 €	-	17 317 896.80 €	17 317 896.80 €
75	Autres produits de gestion courante	2 700 000.00 €	-	3 171 200.00 €	3 171 200.00 €
Total recettes de gestion courante		19 629 572.40 €	-	20 557 696.80 €	20 557 696.80 €
76	Produits financiers	-	-	-	-
77	Produits exceptionnels	-	-	5000.00 €	5000.00 €
78	Reprises provisions semi-budgétaires	-	-	-	-
Total recettes réelles de fonctionnement		19 629 572.40 €	-	20 562 696.80 €	20 562 696.80 €
042	Op. ordre de transfert entre sections	493 664.64 €	-	431 239.18 €	431 239.18 €
043	Op. ordre intérieur de la section	0.00	-	-	-
Total recettes d'ordre de fonctionnement		493 664.64 €	0.00	431 239.18 €	431 239.18 €
Total		20 123 237.04 €	0.00	20 993 935.98 €	20 993 935.98 €
					+
R002 Résultat de fonct. reporté					14 689 671.71 €
Total recettes de fonctionnement					35 683 607.69 €

2.2.1 Chapitre 70 – Produits des services du domaine et ventes diverses

Les produits des services du domaine s'élèvent à 61 000 € et correspondent aux redevances pour frais de gestion et d'occupation du domaine public intégrées au contrat de DSP de l'incinérateur.

2.2.2 Chapitre 74 – Dotations et participations

Les crédits inscrits au Chapitre 74 s'élèveraient à 17 317 896 € (16 871 238 € en 2025, 307 500 € en 2024 et 16 947 513 € en 2023) et correspondent aux articles décrits ci-après.

Focus sur l'article 74751 – Participation GFP de rattachement

Les crédits inscrits à cet article s'établiraient à 12 031 396 € (12 325 075 € en 2024 et 12 422 863 € votés en 2023) répartis comme suit :

Art. 74751 – GFP de rattachement	Pour mémoire BP 2025	Propositions nouvelles
Incinération (2025 : 79 000 t à 54 € / t)	4 266 000 €	4 082 400 €
Tri	2 710 000 €	3 800 000 €
Biodéchets	40 000 €	5000 €
Compostage restes alimentaires	2000 €	32 120 €
Traitement bas de quai de déchèteries	3 797 000 €	3 377 000 €
Participation	718 438 €	724 876 €
TOTAL Art. 74751	11 533 438 €	12 031 396 €

Focus sur l'article 747888 – Autres

Les crédits inscrits à cet article correspondent aux versements des éco-organismes et aux ventes de matières recyclables. Leur montant s'évaluerait à 5 286 500.00 € (5 337 800 € en 2025, 4 982 425 € en 2024 et 4 803 650 € votés en 2023)

Les prix de reprise des matières recyclables sont extrêmement volatiles, ce qui rend très aléatoire les prévisions des recettes.

Art. 747888 – Participation à d'autres organismes	Pour mémoire BP 2025	Propositions nouvelles
Métaux, batteries	190 000 €	226 000 €
Soutiens éco-organismes	4 330 800 €	4 476 500 €
Reprise matières	817 000 €	584 000 €
TOTAL Art. 747888	5 337 800 €	5 286 500 €

2.2.3 Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Les crédits inscrits au Chapitre 75 s'élèveraient à 3 171 200 € (2 700 000 € en 2025, 1 920 000 € en 2024 et 8 606 000 € en 2023) et correspondent au versement du droit d'usage, aux subventions d'études et subvention pour la mise en place de la plate-forme de restes alimentaires de Mauguio.

3 SECTION D'INVESTISSEMENT

3.1 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement se répartissent comme suit :

Ch	Libellé	Pour mémoire budget n-1	RAR n-1	Propositions nouvelles	Total (RAR + vote)
20	Immobilisation incorporelles (sauf 204)	70 938.60 €	27 768.60 €	148 000.00 €	175 768.60 €
204	Subventions d'équipement versées	40 000.00 €		20 000.00 €	20 000.00 €
21	Immobilisation corporelles	43 800.00 €		190 300.00 €	190 300.00 €
22	Immobilisations reçues en affectation	-	-	-	-
23	Immobilisation en cours	340 000.00 €	-	2 200 000.00 €	2 200 000.00 €
Total dépenses d'équipement		494 738.60 €	27 768.60 €	2 558 300.00 €	2 586 068.60 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	-	-	-	-
13	Subventions d'investissement	-	-	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	875 000.00 €		795 000.00 €	795 000.00 €
18	Compte de liaison : affectation (BA régie)	-		-	-
26	Participation et créances rattachées	-		-	-
27	Autres immobilisations financières	-		-	-
020	Dépenses imprévues	-		-	-
Total dépenses financières		875 000.00 €	-	795 000.00 €	795 000.00 €
45	Opérations pour le compte de tiers	-		-	-
Total opérations pour le compte de tiers		-	-	-	-
040	Op d'ordre de transfert entre sections	493 664.64 €		431 239.18 €	431 239.18 €
041	Opérations patrimoniales	-		-	-
Total dépenses d'ordre d'investissement		496 664.64 €	-	431 239.18 €	431 239.18 €
Total		1 863 403.24 €	27 768.60 €	3 784 539.18 €	3 812 307.78 €
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé					508 255.46 €
Total dépenses d'investissement cum.					4 320 563.24 €

3.1.1 Chapitre 20 (hors 204) - Immobilisations incorporelles

Les crédits inscrits au Chapitre 20 s'établiraient à 175 768 € les frais d'études préalables sur la future plate-forme des végétaux de Villetelle et de Mauguio, ainsi que les études de faisabilité pour la gestion du verre de la plate-forme de Saturargues.

Pour information, un RAR de 27 768 € est inscrit sur ce chapitre. Il correspond aux études pour la construction du siège du syndicat (AMO).

3.1.2 Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées

La somme de 20 000 € est inscrite et correspond à l'opération de soutien à l'acquisition ou location d'un broyeur pour les particuliers ou pour les associations.

3.1.3 Chapitre 21 - Immobilisations corporelles

Les crédits inscrits au Chapitre 21 s'établiraient à 190 300 € pour couvrir notamment l'achat d'un terrain pour la future plateforme de traitement de végétaux sur Mauguio (16 000 €). Ces frais comprennent également des travaux (10 000 €) et l'achat d'un pont bascule (40 000 €) pour la plate-forme de végétaux de Villevieille, l'achat d'un chargeur télescopique pour la gestion de nos restes alimentaires (60 000 €) en régie désormais.

Il faut également imputer à ce chapitre du matériel pour la mise en œuvre de la plateforme de lavage avec notamment l'achat d'un lave-vaisselle à capot XL (21 000 €) et autres matériels.

3.1.4 Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées

Les crédits inscrits au Chapitre 16 s'établiraient à 795 000 € pour le remboursement du capital de l'emprunt pour travaux sur l'UVE.

Pour information, les crédits proposés pour 2026 comprennent le remboursement du capital de l'emprunt au titre de l'année 2026 en plus de la régularisation d'une échéance de 2025.

3.1.5 Chapitre 23 - Immobilisations en cours

Les crédits inscrits au Chapitre 23 s'élèvent à 2 200 000 € et correspondent en grande partie à l'opération de construction (maîtrise d'œuvre + travaux) des locaux du syndicat, ainsi que les travaux prévus sur la plateforme du TRIADOU.

3.2 RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement se répartissent comme suit :

Ch	Libellé	Pour mémoire budget n-1	RAR n-1	Propositions nouvelles	Total (RAR + vote)
010	Stocks	-	-	-	-
13	Subventions d'investissement (hors 138)	20 000.00 €	-	20 000.00 €	20 000.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 166)	-	-	-	-
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	-	-	-	-
204	Subventions d'équipements versées	-	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	-	-	-	-
22	Immobilisations reçues en affectation	-	-	-	-
23	Immobilisation en cours	-	-	-	-
Total recettes d'équipement		-	-	20 000.00 €	20 000.00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0.00 €	-	30 000.00 €	30 000.00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	427 866.72 €	-	2 884 024.06 €	2 884 024.06 €
138	Autres subventions invest. non transf.	-	-	-	-
165	Dépôts en cautionnements reçus	-	-	-	-
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	-	-	-	-
26	Participation en créances rattachées	-	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	-	-	-	-
024	Produits des cessions d'immobilisations	-	-	-	-
Total recettes financières		427 866.72 €	-	2 914 024.06 €	2 914 024.06 €
45	Opérations pour le compte de tiers	-	-	-	-
Total opérations pour le compte de tiers		-	-	-	-
Total recettes réelles d'investissement		447 866.72 €	-	2 934 024.06 €	2 934 024.06 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 009 738.60 €	-	761 624.66 €	761 624.66 €
040	Opération d'ordre entre sections	493 664.64 €	-	624 914.52 €	624 914.52 €
041	Opérations patrimoniales	-	-	-	-
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 503 403.24 €	-	1 386 539.18 €	1 386 539.18 €
Total		1 951 269.96 €	-	4 320 563.24 €	4 320 563.24 €

+

R001 Résultat reporté ou anticipé	
Total recettes d'investissement	4 320 563.24 €

3.2.1 Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves

Les crédits inscrits au Chapitre 10 s'établiraient à 2 914 024 €, dont 2 884 024 € au compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés

3.2.2 Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement

Les crédits inscrits au Chapitre 021 s'établiraient à 761 624 € conformément au vote du Chapitre 023 de la section de fonctionnement (1 009 738 en 2025, 670 475 € en 2024 et 2 295 798 € votés en 2023). Ils permettraient de couvrir le besoin en financement pour le remboursement du capital de l'emprunt et l'affectation complémentaire permet de couvrir les perspectives d'investissements du syndicat.

3.2.3 Chapitre 40 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Pour information : Chapitre 40 : Opérations d'ordre de transfert entre sections (ne fait pas l'objet d'un vote et ne donne pas lieu à des décaissements).

Les opérations d'ordre de transfert entre sections s'élèvent à 624 914 € (493 664 € en 2025, 483 053 € en 2024 et 317 000 € en 2023). Ces opérations correspondent aux dotations aux amortissements des immobilisations corporelles.